

Audience IA 93 défense PES Juin 2011 + Formation PES 2011/2012

Nous rapportons ici les réponses de M.Auverlot, Inspecteur d'académie du 93 qui est aussi président du jury académique, aux questions que nous lui avons posées en audience mercredi 22 juin.

1. Quelles sont les conditions de titularisation ?

Inspecteur d'académie du 93 (qui est président du jury académique) = **IA 93**

IA 93 : Si il y a des avis convergents de l'IEN et des formateurs, il y aura titularisation.

Pour 60 dossiers (au niveau académique) il y a des avis divergents ou 2 avis négatifs. Dans ce cas, le jury académique (dont le rôle est de titulariser, renouveler ou licencier) examinera précisément les situations.

Il y a 4 types de situation :

- Ceux pour qui les acquis sont tout à fait solides (= titularisation)
- Les PES qui ont eu des difficultés mais qui ont été dans une dynamique de progrès (=titularisation)
- Les PES pour qui il y a eu des avis divergents (le jury académique va tenter de comprendre les problèmes qui se sont posés mais dans tous les cas, il peut y avoir soit titularisation, soit renouvellement, **mais pas licenciement**) Il faut aussi savoir que dans ce cas, l'avis de l'IEN ne l'emporte pas forcément.
- 22 PES qui devront venir à un entretien le 5 juillet au matin, avant la tenue du jury académique. Cet entretien se fera face à 2 membres du jury académique (qui en compte 6). Il a pour but de comprendre la nature des problèmes et d'apporter une pièce supplémentaire au dossier du PES. Pendant l'entretien, le « jury » essaie de comprendre les difficultés du stagiaire et de voir comment le stagiaire pense les surmonter. Ne les préparez-pas à ces entretiens car ça donne deux types d'attitudes caricaturales (ceux qui justifient TOUT et ceux qui sont dans une repentance totale).

Il y a deux types de causes de licenciement :

-les stagiaires qui ont des attitudes douteuses vis-à-vis des élèves (violences, etc.)

-ceux qui ont pensé qu'ils étaient faits pour ça et pour qui l'année a été catastrophiques (1 ou 2 « sorties de classe »). Pour ces derniers, quelques-uns demandent à être licenciés. D'autres sont dans le déni de leur situation. Je ne souhaite pas recruter des gens qui seront malheureux et à qui il faudra proposer une reconversion dans 4 ou 5 ans.

Le commentaire de SUD : *Comment l'inspecteur d'académie ose parler de « gens qui seront malheureux » quand le ministère a purement et simplement supprimé l'année de formation initiale rémunérée pour les stagiaires ? Cette régression cause une « souffrance au travail » très importante chez les enseignants débutants.*

De plus, il est absurde d'évaluer négativement des PES sur leur capacité à mettre en pratique ce qu'on leur a appris en formation alors qu'on leur a refusé toute

formation. Les nouvelles modalités d'évaluation conduisent à de nombreuses situations difficiles pour les PES avec un renforcement du pouvoir des IEN. C'est un affaiblissement du regard de l'organisme de formation (qui avait une évaluation beaucoup plus formative) : l'IUFM.

2. Combien de PES à la rentrée de septembre 2011 dans le 93 ? dans le 94 ? dans le 77 ?

IA 93 : Il y aura 536 PES recrutés à la rentrée sur l'académie (870 l'année dernière). *

* depuis les résultats du concours le 6 juillet : PES dans le 93, 46 PES dans le 94 net 123 dans le 77.

Sur la seule Seine-Saint-Denis, il y aura 400 PES (contre 460 l'année dernière).

Pour le Val-de-Marne, il n'y aura donc que 44 PES et autour de 80 en Seine-et-Marne.

Si il y a du surnombre en Toussaint, on permettra de faire sortir des PES du 93 vers le 94. De toutes façons, il n'y aura pas de pénurie de ressources humaines.

Le commentaire de SUD : Avec 460 PES pour l'année 2010/2011, il y a eu des dizaines de postes vacants, des enseignants titulaires-remplaçants qui manquent, des instits des RASED en moins, etc. Le problème n'est donc pas la part des PES affectés dans le 93 mais le nombre total de PES recrutés ! Or, il y a près de 40 % de recrutement en moins pour l'académie et 15 % de moins dans le 93. Avec 2160 élèves de plus l'année prochaine et un solde négatif de 20 postes pour notre département, pas de doute : la rentrée 2011, ça va être « Mission impossible en Seine-Saint-Denis ! »

3. Y aura-t-il des vagues de PES avec des arrivées successives dans les écoles comme cette année dans le 93 (Vague B en classe en septembre, en stage en novembre-janvier, Vague A en stage septembre-novembre, en classe en fin novembre)

IA 93 : Non, tous les PES seront affectés à la rentrée en classe. D'ailleurs dès le 15 juillet, les PES connaîtront leurs affectations avec leur niveau de classe et des précisions de nature pédagogique (le manuel utilisé sur l'école par exemple). Pour 90 % des PES, ça sera fait.

Le 25 août, je leur ferai une présentation du département collectivement. Les PES pourront aussi s'adresser à notre « Agence du logement ». A la différence de 2010/2011, les PES seront répartis dans tout le département (comme les IMF). Ils ne seront pas concentrés dans le bassin 1 (St-Denis-Pierrefitte-Epinay-Stains-Villeataneuse, etc.). Les 110 maîtres-formateurs (IMF-PEMF) auront chacun 2 ou 3 PES à suivre.

4. Comment se passeront les stages (notamment le stage centré sur l'exercice du métier) l'année prochaine ? Sur le même schéma que cette année ? Pendant les vacances, comme on l'a entendu ? Des stages sur la base du volontariat ou faisant partie intégrante du plan de formation ? Comment obtenir le schéma de formation des PES pour 2011/2012 ?

IA 93 : Les PES ne seront pas déchargés d'aide personnalisée (AP), cela fait partie

du métier. Cependant, la formation des PES sera « individualisée » en fonction des besoins de chacun. On peut envisager d'exonérer certains PES d'AP, notamment ceux qui n'ont pas fait de Master 2 « enseignement ». Par contre, un enseignant titulaire devra faire l'AP à la place du PES moyennant paiement d'heures supplémentaires. Si un PES a besoin de plus de formation, il devra en parler avec son formateur.

Les PES seront remplacées par :

- Les titulaires-remplaçants de la brigade départementale
- Les étudiants en M2 (autour de 200)

Les «départs en formation » des PES dépendront des disponibilités de l'IA en matière de moyens de remplacement.

Effectivement, il y aura moins de « décharges » de service pour les PES (fini le stage de 2 mois « centré sur l'exercice du métier »). Mais ne vous inquiétez-pas, l'année de master-2 « métiers de l'enseignement » est largement équivalente à l'ancienne année de stage à l'IUFM (PE2).

Il y aura effectivement plus de mercredis en formation.

Le commentaire de SUD : Nous dénonçons la double-peine imposée aux PES ! D'abord ils pâtissent de la suppression de la formation en étant envoyés directement sur le terrain sans année de stage. Ensuite, on fait dépendre le nombre de jours de « formation » du nombre de remplaçants-titulaires (dont on réduit les postes) et précaires (ce qui casse le statut). En brerf, les PES paient deux fois le coût des suppressions de postes.

L'année 2010/2011 a été très difficile pour de nombreux collègues PES avec un peu plus de 2 mois de formation, mais l'année prochaine, ça sera pire ! SUD fera tout pour regagner collectivement le droit à une formation initiale rémunérée digne de ce nom.

Pour la valorisation par l'IA de l'année de M2, rappelez certaines évidences :

-Comment apprendre son métier alors qu'on est concentré sur la perspective de l'oral ?

-Comment apprendre son métier, quand on a 1 chance sur deux (voire plus) d'échouer à l'oral ?

-Comment apprendre son métier (de professeur des écoles quand on fait un M2 de maths appliqué ou de chimie organique ?

-Comment apprendre son métier (et préparer son oral de concours et réussir les examens du Master-2), quand on n'est pas rémunéré et donc qu'on doit en plus, perdre du temps à travailler pour financer son année).

Il n'est vraiment pas sérieux de comparer l'année de formation initiale rémunérée à l'IUFM et le Master-2, fusse-t-il d'enseignement.

De nombreux PES se sont adressés à SUD pour dénoncer les mercredis de formation qui alourdissent de manière insupportable une semaine déjà bien difficile. Quel mépris pour les PES d'amplifier un phénomène tant décrié par les intéressés-eux-elles même !

5. Comment se passera l'année de renouvellement de stage pour les PES "redoublants" ? Quels compléments de formation ?

IA 93 : Je vais me renseigner.

6. Comment se passeront les recrutements d'étudiants en master sur des contrats en alternance ? Sur quel contrat ? Sur quelles normes juridiques ? Pour quelle rémunération ? Avec quel droit ? Pour combien de temps de service hebdomadaire ? Sur toute l'année ? Droit à un concours interne ?

IA 93 : Il y aura des « Masters en alternance » avec des étudiants qui seront un jour/semaine dans une école (pour faire le complément de service des décharges des directeurs). Il seront rémunérés autour de 300 €/mois. Il y en aura 48 sur le 93. Je ferai passer des entretiens de motivation.

Le commentaire de SUD : *Quel perte de garanties statutaire et salariale quand on les anciens stagiaires à l'IUFM qui gagnaient 1300€/mois ! Ca fait 1000 €/mois de perdus pour les collègues. On voit sur le dos de qui est payée la crise causée les spéculateurs boursiers !!!*

7. Quelle formation T1 pour les PES de 2010/2011 titularisés au 1er septembre 2011 ?

IA 93 : Il n'y en aura pas.

Le commentaire de SUD : *C'est bien l'ensemble de la formation qui est supprimée pour des raisons budgétaires ! SUD continue d'exiger une vraie formation initiale rémunérée à l'IUFM post-concours. D'abord le concours et ensuite la formation initiale rémunérée avec 2/3 de formation à l'IUFM et 1/3 sur le terrain.*

8. Y aura-t-il un recrutement de contractuels à temps plein ?

IA 93 : non